

Maryline FEL
LACAN
15600 SAINT-CONSTANT FOURNOULES
Marque : La Montagne

Service Abonnements
45, rue du clos four
63056 Clermont-
Ferrand Cedex 2

A SAINT-CONSTANT
FOURNOULES, Le 19/02/2026

Objet : Résiliation La Montagne (Presse)

Madame, Monsieur,

Je vous informe aujourd'hui par cette lettre envoyée en recommandé que je souhaite mettre fin à l'abonnement presse souscrit auprès de votre établissement, sous le numéro d'abonné [ABO032984 FR93ZZZ005126], suite au décès du titulaire de l'abonnement.

Comme signalé sur votre site je vous signale que j'agis en tant que proche et tutrice légale de la fille de Monsieur Courbaize Alain.

Comme le prévoit vos conditions générales de vente, j'invoque mon droit à résilier le contrat sans frais. Vous trouverez, en pièce jointe, une copie de l'acte de décès du défunt.

Je vous remercie de prendre en compte ma demande dès réception de cette lettre recommandée, et de m'envoyer en retour un courrier confirmant le terme du contrat.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maryline FEL

Tribunal Judiciaire d'AURILLAC

Service de la Protection des majeurs

Place du Square

15000 AURILLAC

Téléphone : 04.71.48.88.00 - Fax : 04.71.48.75.71

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE D'AURILLAC

N°R.G.: 01/A/02200 N°Portalis : DCFE-6-B6R-CEY

Cabinet : 3

Anne Blanche COURBAIZE

**ORDONNANCE DE DESIGNATION
D'UN CO-TUTEUR**

Le 14 Décembre 2022,

Nous, Quitterie LASSERRE, Juge des contentieux de la protection statuant en qualité de juge des tutelles, assistée de Arnaud BARTHELEMY, Greffier ;

Statuant d'office ;

Vu les dispositions de l'article 453 du Code Civil ;

Vu le procès-verbal de Mme Anne Blanche COURBAIZE, M. Alain COURBAIZE, Mme Maryline FEL et Mme Marie-Thérèse BARBET en date du 22 août 2022 ;

Attendu que M. Alain COURBAIZE se trouve actuellement hospitalisé l'empêchant temporairement d'exercer la mesure de protection ;

Qu'il était convenu que Mme Maryline FEL serait désignée en qualité de tuteur à compter du 1^{er} janvier 2023 en accord avec M. Alain COURBAIZE et Mme Anne Blanche COURBAIZE ;

Que compte tenu des circonstances, en l'absence d'un subrogé-tuteur et conformément aux intérêts de Mme Anne Blanche COURBAIZE, il convient de désigner d'ores et déjà Mme Maryline FEL en qualité de co-tuteur afin de permettre la continuité de l'exercice de la mesure de protection ;

PAR CES MOTIFS

Désignons Mme Maryline FEL, demeurant LACAN 15600 SAINT CONSTANT, en qualité de co-tuteur

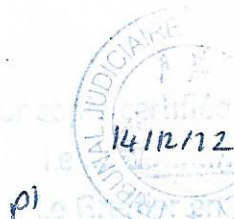
Ordonnons la notification de la présente décision à :

- Mme Anne Blanche COURBAIZE par l'intermédiaire de Mme Maryline FEL
- Mme Maryline FEL
- M. Alain COURBAIZE

Rappelons qu'en application des articles 514 et suivants du code de procédure civile, la présente décision est assortie de l'exécution provisoire

Le Greffier

**La Juge des contentieux de la protection
statuant en qualité de juge des tutelles**



VILLE de Maurs
15 - Cantal

DIRECTION ÉTAT CIVIL

EXTRAIT D'ACTE DE DÉCÈS

Acte N° 2026 - 11

Le vingt-sept janvier deux mille vingt-six à 06 heures 00 minute, à Maurs (Cantal),

Décès de

Alain, Jean, Bertrand COURBAIZE

Né le 08 juin 1927 à Saint-Constant (Cantal)

Domicilié 1 Rue du Temple, Maurs (Cantal)

Profession

retraité

Fils de

Jean, Louis COURBAIZE

Et de

Marie-Louise, Andrée DAGUZON

Situation matrimoniale

Veuf de Anne-Marie, Germaine MICHEL

Mentions marginales

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Maurs, le 27 janvier 2026.

Signature et sceau de l'officier de l'état civil



The block contains a handwritten signature in blue ink and the official circular seal of the Mayor of Maurs. The seal features the text 'MAIRIE DE MAURS' at the top and 'Cantal' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal.